

COREVIH



Groupe de travail

Assistantes de service sociale

05 juin 2012

PRÉSENTES			
NOM	Prénom	Structure représentée	Fonction
ANDRIOT	Laurence	CH CHOLET	Assistantes de service social
BABONNEAU	Sandrine	SMIT – CHU NANTES	
COUVRAND	Eloïse	REVIH SAINT NAZAIRE	
MARTINEZ	Pauline	SMIT – CHU ANGERS	

ORDRE DU JOUR :

Différents échanges sur des thèmes au cœur des pratiques de l'accompagnement social

- 1) L'aide médicale d'État (AME)
- 2) La demande de titre de séjour pour raison de santé
- 3) Lien du groupe de travail avec l'activité du COREVIH Pays de la Loire
- 4) Ordre du jour de la prochaine réunion
- 5) Prochaine réunion

1) L'aide médicale d'État (AME)

L'Aide Médicale Etat :

Nouvelles règles appliquées dans le département du Maine et Loire par la CPAM : les personnes doivent prendre RDV et se présenter avec leur dossier complet et leur timbre fiscal (difficulté pour les personnes choletaises de se déplacer jusqu'à Angers), même pratique à Nantes. Pour St Nazaire, envoi du dossier à la caisse et les personnes concernées reçoivent un courrier en les invitant à venir chercher leur carte AME avec leur timbre fiscal. Il arrive que la CPAM de Nantes demande un courrier de l'assistante sociale, cosigné par la personne, attestant des ressources et des charges.

Les frais au titre du timbre fiscal peuvent faire l'objet d'une aide financière par le CCAS d'Angers.

A Nantes, le renouvellement des demandes de carte de séjour ne peut plus être fait par l'assistante sociale du CHU. Les personnes étrangères sont convoquées pratiquement à la fin de leur droit de séjour soit trois mois après leur délivrance de leur première carte. Elles doivent se présenter avec un dossier complet.

2) La demande de titre de séjour pour raison de santé

Demande de titre de séjour pour raison de santé :

A Angers, les personnes déposent leur dossier à la préfecture et le certificat médical est envoyé directement au service médical de Nantes.

A St Nazaire, le certificat médical est joint sous plis confidentiel au dossier.

Une personne peut solliciter en parallèle un titre de séjour pour raisons de santé et une demande d'asile, les textes (circulaire) prévoient que les personnes porteuses du VIH puissent obtenir un titre de séjour.

3) Lien du groupe de travail avec l'activité du COREVIH Pays de la Loire

Commission qualité de vie : Sandrine BABONNEAU (Assistante sociale CHU de NANTES) en fait partie. Les réunions sont de l'ordre d'une rencontre tous les trois mois. Les objectifs principaux sont : d'améliorer les prises en charge, les modalités de l'annonce ... thèmes cependant très larges. Cette commission rencontre des difficultés à mobiliser des membres. Il y a nécessité de déterminer des thèmes fédérateurs et les attentes de chacun.

Lors de la dernière séance plénière, la commission qualité de vie a demandé que le groupe de travail des assistantes sociales présente lors d'une prochaine séance, la mission sociale des assistantes de service social et les problématiques rencontrées par les personnes porteuses du VIH.

Il pourrait être intéressant de faire remonter les attentes, les besoins, le vécu de la personne séropositive. De même il serait important de préciser ce que l'on fait et l'impact sur la qualité de vie.

Ex : meilleure prise des traitements, ouverture de droits, le logement, l'insertion...

Le groupe est d'accord mais souhaite un temps de préparation donc cette présentation ne pourrait pas avoir lieu à la prochaine plénière.

Des échanges ont lieu sur la réorganisation des REVIH / REVIH-HEP / RGS de la région. Le COREVIH a été missionné sur cette réorganisation par l'ARS des Pays de la Loire qui souhaite mettre en place un réseau unique régional sur la thématique de la santé sexuelle. Le REVIH de Saint Nazaire est donc concernée par cette demande de l'ARS, des interrogations sont soulevées concernant les postes salariés de ces structures.

Des interrogations sur la continuité du dispositif famille-relais sont soulevées, notamment en lien aux financements de ce dispositif par l'ARS et sur les possibilités de continuité de ce projet si les financements n'étaient pas reconduit.

Au vu des statistiques, le nombre de personnes rencontrées et le nombre d'entretien augmentent, la complexité des démarches et des situations, nécessite du temps dans cet accompagnement mais cependant il n'y a pas d'augmentation de temps de travail pour mieux répondre (interrogation sur la qualité de celui-ci).

4) Ordre du jour de la prochaine réunion

Thème : l'invalidité sollicitation d'une responsable de la CARSAT de Nantes pour intervenir

Pour préparer cette rencontre : Lister les questions

Préparation la présentation demandée par la commission qualité de vie

5) Prochaine réunion

**Prochaine réunion :
Mardi 18 septembre 2012
8^{ème} étage aile ouest - CHU de NANTES**

**Sous réserve de la disponibilité d'un intervenant extérieur
(merci de conserver votre date du mardi 25 septembre dans l'attente d'une confirmation)**